

**MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT**  
**HAUTE-VIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

*Nombre de Conseillers*  
*En exercice : 14*  
*Présents : 12*  
*Absents : 2*  
*Votants : 12*

L'an deux mille vingt quatre  
Le mardi vingt-six mars  
Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : Le vendredi 15 mars 2024

**Présents** : M. Christian VIGNERIE, M. Jacques JAVELAUD (1<sup>er</sup> Adjoint), M. Jean MAYNARD (Adjoint), Mme Maryse THOMAS (Adjointe), Mme Marie-Lyne COIFFE, M. Pierre FABRE, Mme Élodie FEIFER, Mme Claudette LORGUE, M. Laurent MOREAU, Mme Michelle MOREL, M. Jean-Luc RESTOUEIX, M. Denis VARENNE

**Absents** : Mme Frédérique GODARD, Mme Daria PIEKARCZYK

**Secrétaire de séance** : Mme Michelle MOREL

**007/2024 – PROJET DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT COMMUNAL Rue Alpinien Bourdeau – DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR, FONDS VERT CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la HAUTE-VIENNE**

Suite à un réajustement des coûts, Le Maire présente de nouveau au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du bâtiment communal, rue Alpinien Bourdeau.

La réflexion reste identique concernant la mise en valeur de ce bâtiment inoccupé, situé dans le centre-bourg, de la manière suivante :

**Au rez-de-chaussée**

Des wc publics

Des halles couvertes

Un bureau dédié aux permanences des services publics

Une salle des associations

Un appartement dit « de secours » (ex. : relogement de familles suite à un incendie)

**Au 1<sup>er</sup> étage**

Une salle des associations avec terrasse couverte

Une salle de coworking

Le 1<sup>er</sup> étage de l'appartement

**À l'arrière du bâtiment**

Un parking aménagé

Le coût prévisionnel du projet s'élève à **1 396 365 € H.T** soit **1 677 038 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**1) Approuve le projet ci-dessus désigné**

**2) Sollicite l'attribution d'aides financières auprès :**

**De l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et également au titre du dispositif Fonds Vert (rénovation énergétique des bâtiments publics locaux / transition écologique)**

Accusé de réception en préfecture

087-218704609-20240326-1007-DE Conseil Départemental de la Haute-Vienne (programmation 2024)

Reçu le 28/03/2024

- 3) Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2024
- 4) Dit que le coût de ce projet sera financé en partie par des emprunts et par les fonds propres de la commune ainsi que par le biais des aides demandées.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

**Le Maire,**  
**VIGNERIE Christian**

